

Il se félicite que les deux postes importants aient été réservés aux délégués de notre commune.

Il indique que les inscriptions retenues en Mairie atteignent à ce jour, pour les habitants de la localité, le chiffre de 45. Étant donné l'importance des besoins locaux il demande au Conseil Municipal s'il n'y aurait pas lieu de réserver au seul programme communal, l'utilisation du terrain Warblay, parcelle 98. et d'aviser la Papeterie Secoursonnois, d'utiliser les terrains dont elle dispose pour y édifier des constructions qui lui sont nécessaires. La réalisation des deux projets devant être assurée pour les soins du Syndicat Intercommunal, le Conseil Municipal en décide ainsi.

Sur la proposition de son Maire, le Conseil Municipal décide l'achat d'un magnétophone pour enregistrer les séances de l'Assemblée Communale. La dépense sera inscrite au budget primitif 1960.

Le Président informe que Monsieur le Préfet réunit à la Préfecture, les Maires du Canton de Corbeil pour une séance de travail et d'information le 20 avril et indique qu'il posera diverses questions. Monsieur Pioletta désire qu'on y ajoute celle relative à l'agrandissement du débouché de la route de Beuncey - N° 127. sur la Départementale N° 153. Il en sera ainsi fait.

La séance est ensuite levée à 20 heures.

Junil
A quint
M. Pajou
unault
Homin
7000

Séance du trente avril mil neuf cent soixante

Le trente avril mil neuf cent soixante à huit et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith, Maire, Demeux.

adjoint; Violette, Legrand, Gruffaut, Farant, Robert,
Boursier, Loyellou, Née.

Absents excusés: M. Gérost, Charieras qui donne
pouvoir à M^e Legrand, Baulieu, Rabier.

Absents: Peisseire, Gilles, Cumant.

Secrétaire de séance: M. Legrand

Le Président ouvre la séance et donne lecture détaillée des chapitres portant prévisions de recettes et dépenses du budget primitif 1960, après avoir informé l'Assemblée que la Commission des Finances l'avait étudié dans sa réunion de la veille.

Après diverses observations dont celle de M. Robert qui demande la suppression de l'article prévoyant la dépense de 1500 nouveaux francs pour indemnité de conduite des rangs à verser aux instituteurs, estimant que la surveillance des écoles laisse à désirer, demandant aussi de ne pas accorder de subvention à l'Amicale laïque parce que cette association poursuit des buts de propagande politique en doublant le programme de la Caisse des écoles, le Conseil Municipal vote le budget primitif 1960 dans son intégralité et qui s'élève en recettes et en dépenses à 271.290 nouveaux francs. 82.

Il lit ensuite une lettre de la Société Lyonnaise des eaux accompagnée d'un avenant au contrat de concession, demandant que la fixation ^{des prix} de l'eau distribuée résulte désormais de la valeur du mètre de tuyau de fonte standard de 100 mm, substitué au paramètre "Indice des prix de détail" qui ne peut plus être utilisé suivant l'ordonnance du 6/2/59 portant loi de finances rectificative pour 1959.

Monsieur Demons désirerait qu'une interrogation soit faite à la Préfecture en vue de déterminer les conséquences de changement de prix du m³ que cette modification peut entraîner.

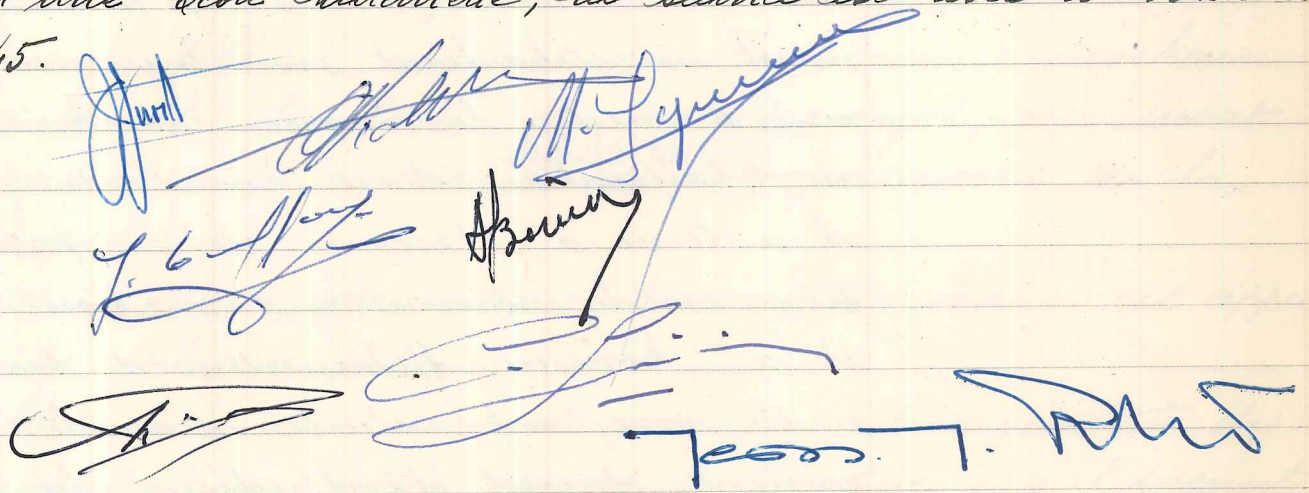
Le Maire informe l'Assemblée que M. le Directeur de l'École des Garçons l'a entretenu de la question de l'Assurance scolaire

que les Communes ne doivent plus finances sous ce titre mais qu'elles peuvent régler sous la forme de subvention à la Coopération scolaire. Le Conseil Municipal se référant à la circulaire préfectorale du 29 octobre 1958, rejette le principe de la subvention.

Suivant la remarque de M. Legrand signalant le mauvais état du mur de M. Billot, longeant la rue Jean Jaurès et le chemin dit de l'Ormeteau, risquant d'occasionner des accidents, le Maire demandera au propriétaire de faire exécuter les travaux de consolidation.

Monsieur Truffaut fait observer qu'un tas d'ordures au long de la propriété de Monsieur Métayer rue de Bel Air, n'est pas enlevé et Monsieur Violette indique que les travaux de remise en état par la Société Lyonnaise des Bains, du trottoir de la Route 191, n'ont pas encore été faits. Des rappels à l'ordre seront envoyés.

Après un exposé du Président sur l'éventualité de l'achat d'une propriété pour l'implantation d'une école maternelle, la séance est levée à 23 heures 45.



Séance du treize mai, mil neuf cent soixante

Le treize mai mil neuf cent soixante à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Kemmercy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. H. Judels Maire, Deneux adjoint Maire, Charinas, Violette, Legrand, Cunant, Truffaut,